



**Arbois**  
JURA

**DECISION 36/24**

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : [mairie@arbois.fr](mailto:mairie@arbois.fr)  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

**Objet :** Virement de crédits

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 08 avril 2024, portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la commune,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,  
CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits de l'article 10226 afin de permettre le reversement de taxe d'aménagement,

**DECIDE**

De procéder aux virements de crédits comme suit :

SENS	SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		
	COMPTE	FONCTION	MONTANT
DE	2111- Terrains	020	-5 000
VERS	10226 - Taxes d'urbanisme	01	5 000

La présente décision sera adressée à :

- La Sous-Préfecture
- Au Service de gestion comptable

Arbois, le 10 décembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE